

- ▶ CAP CHERCHEURS
- ▶ CONDITIONS DE TRAVAIL : LE STRESS EN QUESTION
- ▶ LA PARITE A L'INRA

▶ C.A.P. CHERCHEURS

La CFDT-INRA estime que cette instance doit faire le point sur l'ensemble des aspects de la carrière des chercheurs de l'INRA et ce, du recrutement en Chargés de Recherche, jusqu'au corps des Directeurs de Recherche.

Nous rappelons que la C.A.P. Chercheurs est également compétente pour traiter des points suivants :

- de la question de l'exercice de l'encadrement à l'INRA. En effet, les Directeurs de Recherche prennent souvent en charge des fonctions d'animateurs, de directeurs d'unités, etc., sans que leurs conditions d'exercice, les moyens disponibles, et l'évaluation de ces responsabilités soient examinés...
- de l'évolution de carrière des chercheur(e)s
- du fonctionnement (et dysfonctionnements) des collectifs
- de la mobilité des chercheurs dans toutes ses composantes

Mais ces sujets ne sont pas (ou rarement) à l'ordre du jour.

D'autres questions comme la parité, la souffrance au travail, qui ne peuvent être ignorées aujourd'hui, ont été soulevées au Comité Central Hygiène Sécurité (CCHS) de décembre 2005 par la CFDT, réabordées par les élus CFDT à la CAPN plénière de 2006.

Les exemples se multiplient, où des dysfonctionnements administratifs, des comportements individuels et la faillite du collectif, s'ajoutent pour mettre en échec grave des chercheurs qui ont alors très peu de recours possibles. Ils subissent de plein fouet et dans la solitude ce qui devient une violence.

Nous militons pour que notre travail d'élus soit enfin entendu et qu'un dialogue constructif s'engage avec les représentants de la direction de l'INRA.

L'administration s'est engagée à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour du CCHS de mars, comme nous l'avions demandé au CCHS de janvier.

Nous rappelons que la CFDT-INRA est favorable à un recrutement en C.R.2 au plus près de la thèse et à la création d'un grade de C.R.0., à l'instar de ce qui existe à l'université (maître de conférence 0).

▶ CONDITIONS DE TRAVAIL : le stress en question

Grâce au travail de fond engagé par la CFDT sur les conditions de travail à l'INRA (nombreux sont les agents qui ont maintenant répondu à l'enquête CFDT) et qui a conduit à un premier débat en CCHS sur ce qu'est le stress au travail (démotivation, mal-être...) en décembre 2005, le CCHS du 22 mars 2007 a posé les premiers jalons des réponses possibles.

La CFDT alerte sur l'inertie coupable d'une administration qui ne se donne pas les moyens de répondre dans un temps raisonnable à des alertes d'agents qui se trouvent dans des situations difficiles et ce quelles qu'en soient les raisons.

Le CCHS approuve la mise en place d'un groupe de travail auquel participent les représentants du personnel pour un dépistage précoce des situations et de leur traitement. Le CCHS insiste sur la

nécessité de mobiliser les acteurs au niveau local sur le sujet. En effet, nous rappelons que c'est le rôle des CHS de centre de se saisir aussi des problèmes de santé de nature psycho-sociale (liés à des relations de travail dégradées) et **c'est ce qu'a fait la CFDT déjà dans plusieurs centres**. Les CAPL peuvent se saisir de cas d'agents en difficultés pour un débat dépassionné en dehors de la hiérarchie immédiate. Nous affirmons qu'un meilleur fonctionnement de ces instances permettrait de traiter un certain nombre de problèmes qui, sinon, peuvent dégénérer gravement.

➤ LA PARITE A L'INRA

Inlassablement nous fêtons le 8 mars (journée de la femme) depuis quelques années, **mais le travail est continu toute l'année pour les représentants du personnel CFDT qui portent la question de la parité à l'INRA**. Le sujet de la parité qui avait tant de mal à 'sortir' dans nos instances a fini par devenir une question récurrente pendant l'année 2006, cependant, même si on peut noter une petite amélioration dans les nominations de certains jurys, dans les progressions de carrières (par exemple la dernière promotion au corps de DR a été remarquablement équilibrée de ce point de vue), c'est néanmoins toujours difficile d'être une femme à l'INRA, technicienne, administrative, et pour les chercheuses les différences de traitement sont manifestes : regardez donc dans les domaines de la physique la composition des comités de thèse par exemple...

Donc femmes chercheuses, courage, il est établi qu'à ce rythme nous atteindrons la parité en 2050 à l'INRA, c'est une chance que vous avez là, au Collège de France il faudra encore attendre environ 750 ans (3 nominations de femmes dans les 3 dernières années soit un accroissement de 300%) !

[Pour en savoir plus>>>>](#)